Régis Schlagdenhauffen-Maïka
Doctorant en sociologie, Centre Marc Bloch, Berlin
rsmaika@cmb.hu-berlin.de

Promotion de la prostitution et lutte contre l'homosexualité dans les camps de concentration nazis[1]

Die nationalsozialistischen Konzentrationslager (KZ) waren keine gemischtgeschlechtlichen Institutionen. 1942 wurde im Frauen-KZ Ravensbrück ein neues Kommando eingerichtet: der sog. „Sonderbau". Hier wurden Frauen ausgewählt, die anschließend auf Männer-KZs wie Buchenwald, Neuengamme, Sachsenhausen oder Dachau, wo ebenfalls solche „Sonderbaue" eröffnet worden waren, verteilt wurden, um dort sechs Monate lang als Prostituierte zu arbeiten. Nur ein ausgewählter Kreis von Männern hatte Zugang zum Sonderbau, d. h. zum Lagerbordell. Offiziell als Leistungsanreiz und Maßnahme zur Steigerung der Produktivität der Häftlingsarbeit gedacht, wurden die sexuellen Zwangsdienste der Frauen als eine Prämie angesehen, in deren Genuss nur diejenigen kommen konnten, die sich durch besondere Arbeitsleistungen ausgezeichnet hatten. Im Zentrum des Textes steht zunächst eine Auseinandersetzung mit jenen sozialen Bedingungen, die es ermöglichten, dass die Existenz der Lagerbordelle im kollektiven Gedächtnis der KZ wieder auftauchen konnten. Maurice Halbwachs'Theorie des kollektiven Gedächtnisses bildet dafür den wichtigsten Anknüpfungspunkt. Gefragt wird desweiteren, auf welche Weise sich die Lagerbordelle der KZ in eine nationalsozialistische Politik der Regulierung von Sexualität einschrieben. Zugleich wird dargestellt, auf welchen Wegen Frauen in die „Sonderbau"-Kommandos und damit in die lagerinterne Zwangsprostitution kamen. Schließlich bildet die Hypothese, die KZ-Bordelle seien eine Maßnahme zur Eindämmung von Homosexualität in den Lagern gewesen, einen dritten Schwerpunkt des Artikels.

L'exposition « *Sex-Zwangsarbeit in NS-Konzentrationslagern* », réalisée à l'occasion du 60e anniversaire de la libération du camp de concentration de

1. Je remercie pour leurs critiques et commentaires, Florent Brayard, Mathilde Estadieu, Jérémie Gauthier, Muriel Mille, Noémie Musnik et Marthe Oberlé.

Mauthausen en mai 2005 révèle l'existence des « bordels » (*Sonderbauten* [2]) dans les camps de concentration et leur rôle au sein du système concentrationnaire nazi. Évoqués dans les premiers témoignages, les *Bordelle* et les « prostituées » ont été par la suite « oubliés [3] » car, selon les fédérations de déporté-e-s, les mentionner aurait pu décrédibiliser la réception de l'engagement et du combat des internés politiques.

Dans cet article de synthèse, nous mettrons d'abord en lumière les conditions sociales de réapparition du « bordel » dans la mémoire des camps. D'un point de vue théorique, les paradigmes sociologiques de la mémoire collective seront employés afin de mettre en évidence la logique de la construction de l'oubli. Ensuite, dans une partie plus historique, nous verrons dans quelle mesure les *Bordelle* s'inscrivent dans le cadre d'une politique étatique de régulation de la sexualité dont les camps de concentration sont parties liées ; nous examinerons également le sort des déportées affectées au *Sonderbau* ainsi que la catégorie « prostituée ». Enfin, nous considérerons l'hypothèse selon laquelle les *Bordelle* ont été créés en tant que mesure de lutte contre les relations homosexuelles dans les camps.

Les sources convoquées sont principalement secondaires (études historiques récentes) mais aussi primaires (archives et témoignages de déporté-e-s). Les travaux récents cités se trouvent à la croisée entre les études sur le genre et celles sur l'Holocauste [4], et confrontent archives et premiers témoignages. Ils montrent que le travail de mémoire obéit à une logique qui lui est propre [5] et que l'émergence de situations et d'enjeux nouveaux détermine la convocation de la mémoire et la dynamique du dire.

Prostitution forcée et mémoire collective

Dans son étude sur la construction de l'oubli, Freddy Raphaël souligne que la mémoire écarte plus ou moins inconsciemment « ce qui dérange l'image que

2. Le « bordel », dit *Sonderbau* (bâtisse spéciale), appartient à la catégorie des « *Sonder-* » : *Sonderbehandlung* = traitement spécial (assassinat), *Sonderkommando* = unité spéciale (unité chargée de dépouiller les juifs gazés puis de les brûler).

3. Voir Kogon, 1946 : p. 148-150 et planche hors texte : « Lage-Plan des KL Buchenwald » ; Levi, 2003 : p. 32-33 ; Nansen, 1949 : p. 188 ; Riemer, 1947 : p. 177.

4. Les études publiées par Eschebach, Jacobeit et Wenk, 2002, ou par Bock, 2005, s'inscrivent dans cette lignée.

5. Raphaël et Herberich-Marx, 1990 : p. 210.

nous nous faisons de nous-mêmes et de notre groupe social [6] ». Cependant la mise en évidence de cette loi sociale ne nous informe en rien sur les conditions de réapparition du souvenir, ni sur sa mise en récit.

L'étude de Christa Paul [7] est la première publication qui donne la parole aux rescapées des *Bordelle* des camps de concentration. L'auteure relate que c'est en 1989, lors d'une visite à Auschwitz, qu'elle apprit d'un ancien déporté l'existence du *Bordell*. Pour autant, peut-on parler d'une période de quarante années d'oubli ?

Dès le lendemain de la libération des camps, nombre de témoignages faisaient état de l'existence de *Bordelle* et de « prostituées ». Parallèlement à l'établissement d'une mémoire de papier, les *Sonderbauten* étaient rasés pour les faire disparaître de la topographie de certains camps. Les *Gedenkstätten* (mémoriaux des camps) avaient choisi de passer sous silence l'existence des *Bordelle*. À Buchenwald, une directive des années 1950 interdisait de faire mention du *Bordell* durant les visites guidées [8]. À Auschwitz non plus, il n'est guère fait mention du *Bordell*.

Ainsi, durant une première période, allant de la libération à 1950, les souvenirs épars et multiples n'étaient pas encore sédimentés dans le système mémoriel des camps qui se constituait alors. Des dizaines d'ouvrages et de récits ont été publiés depuis. Aussi, avec l'établissement d'un statut de déporté-e, une mémoire collective des camps a pu se construire.

Dans les années 1970, un nouveau paradigme mémoriel émerge, celui de la mémoire de la Shoah. Alors qu'au sein du premier modèle mémoriel, les juifs n'avaient guère le droit à la parole, à la fin des années 1970, s'amorce le temps de la collecte systématique de témoignages audiovisuels des rescapés du génocide. À tel point que le début des années 1980 est marqué par un « extraordinaire engouement » pour les récits de vie [9]. Mais au sein de ce modèle mémoriel émergeant, ni les homosexuels, ni les « prostituées » ne pouvaient encore avoir une place mémorable.

Cependant, « l'oubli, parce qu'il est social, n'est jamais éternel [10] » et durant les années 1990, à la suite de l'étude de Christa Paul, les premières recherches sur le sujet ont été entreprises. Ces recherches ont éclairé le décalage existant entre la réalité vécue par les « prostituées » et les représentations qu'en avaient les autres déportés. Odd Nansen, interné à Sachsenhausen, écrit dans son

6. Raphaël et Herberich-Marx, 1990 : p. 205.
7. Paul, 1994.
8. Alakus, Kniefacz et Vorberg, dir., 2006 : p. 179.
9. Wieviorka, 1998 : p. 127-128
10. Namer, 2000 : p. 78.

journal (1949) : « on avait érigé une maison close dans le camp. Ce sont des putains qui y travaillent […]. Il ne s'agit pas de prisonnières mais de filles qui s'y sont "volontairement" proposées [11] ». Ce témoignage, comme d'autres datés de la même période, a participé à la création d'un mythe, celui de la prostitution « volontaire », dont un des effets est la non-recevabilité des demandes de reconnaissance du statut de déportée [12]. Ce mythe est d'autant plus « facile » à légitimer qu'il porte sur une population invisible et illégitime socialement : celle des « asociales » (des triangles noirs).

De plus, lorsque l'on reconnaît qu'un consensus social admet le primat du masculin sur le féminin, il faut admettre que les représentations qu'ont les déporté-e-s des *Pipels*, *Puppenjunge* [13] et « prostituées » le perpétuent. Ces individus étaient soumis à la domination d'un agent détenteur du pouvoir (*Kapo*, *Blockältester*, etc.) et ne pouvaient que s'astreindre à accepter la relation ou préférer la mort. Il est communément admis que ce type de relations de domination relève du domaine des « violences sexuelles ». « Quel que soit le sexe anatomique de la personne violée, le rapport de domination du masculin sur le féminin s'avère symboliquement à l'œuvre, confirmant la hiérarchie du premier sur le second. [14] » Le primat du désir masculin se retrouve lorsqu'il s'agit de relations impliquant des personnes de même sexe. La distinction de l'Antiquité, où il était admis qu'un homme adulte ait des relations sexuelles avec qui il voulait, tant qu'il était en position sociale dominante, se révèle toujours d'actualité [15]. Cette vision des choses admet la supériorité du masculin sur le féminin.

Dans un environnement où le mépris envers les interné-e-s non politiques croise le mythe établi et entretenu de la prostitution volontaire et se mêle au tabou sur la sexualité dans les camps, aucun espace ne pouvait laisser place au témoignage de ces femmes (ou de ces hommes qui devaient « jouer la femme »).

11. Nansen, 1949 : p. 188. Brigitte Halbmayr souligne, à juste titre, que Jack G. Morrison, dans son ouvrage sur le camp de Ravensbrück, paru en 2000, continue à propager le mythe de femmes quasi-assoiffées de sexe qui se prostituaient volontairement…

12. Le cas d'une « volontaire » polonaise permet de mettre en doute cet argument. Agée de 19 ans lors de sa sélection pour le *Sonderbau*, le médecin du camp déclare qu'elle était encore vierge lors de la visite médicale. Elle est ensuite transférée, par la force, au bordel. Deux mois après son arrivée, elle se retrouve enceinte. Lorsque les médecins découvrent la grossesse, elle est assassinée le jour même (Wickert, 2002 : p. 50).

13. Un *Pipel* ou *Puppenjunge* désigne un jeune homme (généralement polonais) choisi, selon des critères « esthétiques », par un interné détenteur de fonction, pour se tenir à la disposition de son protecteur (Röll, 1996 : p. 19).

14. Ferrand, 2004 : p. 99.

15. *Ibid.* : p. 97 ; Veine, 1982 : p. 47.

Pour expliquer cette impossibilité structurelle, Jean-Michel Chaumont fait appel à la notion de « second viol », qui désigne l'ensemble des réactions stigmatisantes endurées par une victime de la part des milieux proches et moins proches (police, justice). En parler signifiait, pour un homme qui avait subi le viol, reconnaître avoir été « traité » comme une femme. Et pour une femme, le désir d'en parler était perçu comme choquant par la société. C'est pourquoi les victimes préféraient souffrir en silence plutôt que de s'exposer et subir la sanction sociale. Elles devaient assumer seules ce qui se « réduisait » à un problème essentiellement privé. La gravité de l'internement et de la déportation en était diminuée pour autant. La responsabilité des circonstances incombait alors à la victime.

Des bordels et des « prostituées » dans les camps de concentration

C'est à Mauthausen dans la baraque numéro 1, située immédiatement à côté de l'entrée du camp et en bordure de l'*Appellplatz*, que fut créé, le 11 juin 1942, le premier *Bordell* (toujours dénommé *Sonderbau* par les nazis). Cette création faisait partie d'un plan d'ensemble comme on le verra ultérieurement. Il était prévu que chaque grand camp de concentration serait doté de son *Sonderbau*. Et ce fut le cas à Auschwitz I (juin 1943), Buchenwald (juillet 1943), Flossenbürg (mars 1944), Neuengamme et Dachau (avril 1944), Sachsenhausen (août 1944), Mittelbau-Dora et Auschwitz III-Monowitz (automne 1944).



Auschwitz I, block 24. Copyright Régis Schlagdenhauffen.

Les *Bordelle* n'étaient destinés qu'à une infime population des camps, principalement les *Funktionshäftlinge* (détenus détenant des fonctions). Ils représentaient, suivant les camps et les périodes, entre 5 et 10 % de la population du camp. L'analyse sociologique de Wolfgang Sofsky permet de mieux saisir comment le *Bordell* pouvait s'inscrire dans le camp de concentration. La population du camp était divisée en trois groupes : le personnel de garde et d'administration appartenant à la SS ; les détenus dans les blocs de masse, qui luttaient au quotidien pour survivre ; les *Prominenten* ou notables (chargés de fonctions). Ces derniers incarnaient la « noblesse » de la société concentrationnaire et bénéficiaient d'un régime de faveur car ils étaient absolument nécessaires au bon fonctionnement du système. Sofsky dit qu'« un chargé de fonctions qui avait un peu le respect de soi, se faisait régulièrement raser, coiffer et masser. Pour ses besoins sexuels, il disposait d'un jeune garçon ou d'une prostituée au bordel [16] ». On voit ici la situation sociale préférable de ces notables : meilleure santé, « préoccupations » autres que la survie, satisfaction de leurs besoins sexuels, etc.

Dès juin 1942, le *Bordell* faisait partie des moyens mis à la disposition des internés de Mauthausen afin d'avoir des relations sexuelles avec des femmes. Une douzaine de femmes, issues de Ravensbrück étaient assignées à résidence au *Sonderbau*. Les hommes qui désiraient aller au *Bordell* devaient remplir une *Sprungkarte* (carte pour « sauter »), qu'ils obtenaient en échange d'une somme de deux marks en *Lagergeld* [17]. Les visites n'étaient autorisées qu'en dehors des heures de travail. Le *Sonderbau* était constitué de trois parties. La première était une pièce d'accueil, dans laquelle se trouvait aussi la caisse. Les « salles de travail » (*Arbeitszimmer*) correspondaient à la deuxième partie. Elles comportaient généralement un canapé, une petite table, une chaise et un lavabo. La troisième partie, interdite au public, comprenait salles d'examen, cabinets de toilette et chambres à coucher. Selon le règlement, seules les relations sexuelles en position couchée étaient autorisées, durant 20 minutes maximum. Un judas permettait de vérifier, dans chaque pièce, le bon déroulement de la « procédure ». Après chaque rapport, les femmes devaient utiliser une lotion abortive et se rincer au bidet. Toute grossesse voulait dire la mort.

Pour une femme, être affectée au *Sonderbau* signifiait être étiquetée comme putain, être violée plusieurs fois par jour, par plusieurs hommes, et cela sans autre issue que la mort. La plupart des femmes recrutées pour les travaux

16. Sosky, 1995 : p. 190.

17. Le *Lagergeld* est la monnaie du camp (voir Pick et Siemsen, 1993). À partir de 1944, le prix du bordel fut ramené à un *Reichsmark*. Pour raisons « raciales », l'accès au bordel était strictement interdit aux Juifs et aux Russes.

forcés sexuels appartenaient à la catégorie des triangles noirs (« asociales »). Cette catégorie, aux contours très flous, comprenait des prostituées, des lesbiennes, mais aussi toutes les femmes (à l'exception des raciales) qui ne pouvaient être classées dans l'un des deux grands groupes (criminelles et politiques). Le recrutement s'effectuait à Ravensbrück, camp de concentration pour femmes. On recrutait la plupart des femmes destinées au *Sonderbau* dans le bloc 2, communément appelé *Dirnenblock*, ou bloc des prostituées, internées pour ce motif. Selon les ordres de Heinrich Himmler, seules les femmes dont le peuple allemand n'avait plus rien à attendre de bon pouvaient être sélectionnées [18]. Cependant, à partir de la mi-1944, en raison de la forte « demande », des femmes appartenant à d'autres catégories furent aussi sélectionnées. Le système de sélection pour le *Sonderbau* était officiellement basé sur le « volontariat », en échange de meilleures conditions de vie et surtout de la libération après un semestre de travail. Effectivement, après un semestre, ces femmes usées étaient relevées, remplacées et renvoyées à Ravensbrück et/ou promises au gazage.

Les extraits du registre du *Bordell* de Mauthausen révèlent que les internés enregistrés fréquentaient au moins une fois par semaine le *Bordell*. Certains étaient même des visiteurs assidus. Concernant la perception du *Bordell* par les internés, seul le témoignage de Heinz Heger, qui relate dans ses mémoires le jour de son inauguration, nous informe des impressions que pouvaient en avoir les détenus. Cependant, selon Heger, la création du *Bordell* n'avait eu que peu d'effets sur la tradition qui s'était instituée au camp, puisque « malgré les visites régulières au bordel, les *Kapos* et *Blockälteste* conservaient leur *Puppenjunge* dont ils ne semblaient pas vouloir lâcher prise [19] ».

Prévention de l'homosexualité masculine et promotion de la prostitution

L'apparition des *Bordelle* s'inscrit un contexte historico-politique où l'Allemagne modifie sa politique. L'année 1942 est marquée par la conception, par le RSHA (*Reichssicherheitshauptamt*), du *Generalplan Ost* (GPO). Ce plan prévoyait, sur un horizon de trente ans, l'expansion et la colonisation à l'Est (Pologne, Ukraine, Russie blanche) par dix millions d'aryens ainsi que la dépor-

18. C'est en vertu de cet ordre que les lesbiennes étaient aussi sélectionnées (Halbmayr, 2005 : p. 224 ; Schoppmann, 1997 : p. 22).
19. Heger, 1972 : p. 141.

tation et l'extermination par le travail des populations autochtones, juives et slaves, dans le cadre de gigantesques programmes d'aménagement [20]. Les camps de concentration s'inscrivent dorénavant au sein d'une économie fondée sur l'exploitation de populations asservies. La composition des prisonniers des camps se modifie, de plus en plus d'étrangers font partie des déportés. C'est dans le cadre de cette évolution que la SS choisit de « maximiser » la productivité des internés, considérés avant tout comme une main-d'œuvre corvéable à merci.

Dans une lettre du 23 mars 1942, Oswald Pohl – chef du WVHA (Office central de l'administration et de l'économie de la SS), organisme qui gère les camps de concentration –, suggéra à Himmler de créer des *Bordelle* afin d'augmenter la productivité des internés [21]. « Pouvoir profiter de femmes mises à leur disposition les motiverait [22]. » En septembre 1942, lors d'une visite à Auschwitz, Pohl décida que les prisonniers qui atteindraient certaines performances bénéficieraient désormais d'avantages divers : primes, cigarettes et « prostituées » constituaient, dès lors, un système de privilèges, officialisé le 15 mai 1943 par Himmler.

À côté de cette justification économique, une autre explication est permise par de récents travaux [23]. Ceux-ci relèvent que les *Bordelle* participent d'une politique destinée à lutter contre l'homosexualité qui, à en croire Eugen Kogon [24], était répandue dans les camps. Les *Bordelle* apparaissent, effectivement, en 1942, au moment où Himmler décide d'intensifier la lutte contre l'homosexualité – phénomène qui, selon lui, « sévit » dans toutes les sphères de la société allemande. Par conséquent, seul un « traitement » global permettait d'y remédier. Fort de cette prise de conscience, il exigea, dans un ordre du 7 mars 1942, que « tout membre de la SS et de la police soit un pionnier dans la lutte pour la décimation de l'homosexualité au sein du peuple allemand [25] ».

En effet, la Reichzentrale zur Bekämpfung der Homosexualität und Abtreibung (Centrale de lutte contre l'homosexualité et l'avortement), créée six ans auparavant (juin 1936), n'était toujours pas parvenue à éradiquer l'homosexualité masculine dans le peuple allemand, alors même que sa mission essentielle était de lutter contre la « propagation » de l'homosexualité, donc des homosexuels.

20. Je remercie Florent Brayard de m'avoir rendu attentif au GPO.

21. BA *(Bundesarchiv Berlin)*, Brief Himmler an Pohl vom 23. März 1942, NS 19/2065 (Persönlicher Stab Reichsführer-SS).

22. Alakus, 2006 : p. 126.

23. Amesberger, 2004 : p. 101 (note 137) ; Sommer, 2006 : p. 36. Ces travaux s'appuient plus particulièrement sur les témoignages de Langbein, 1995 : p. 594 et Heger, 1972, ainsi que ceux de femmes affectées au *Sonderbau*.

24. Kogon, 1946 : p. 210.

25. Grau, 2004 : p. 248.

Himmler considérait l'homosexualité à la fois comme une affection contagieuse et une attitude menant la race aryenne à sa perte. Dans cette perspective, il mit en œuvre une politique à deux facettes : promotion de la prostitution féminine au sein de certaines institutions et condamnation aggravée des relations homosexuelles masculines.

À partir de 1941, corrélativement à la création des *Bordelle* pour les militaires de la Wehrmacht et les membres de la SS, tout membre de la SS pris en flagrant délit d'homosexualité risquait la peine capitale [26]. En 1942, Himmler justifia les *Bordelle* d'État en vertu d'une double nécessité d'éviter que les militaires et les SS aient, d'une part, des contacts sexuels avec des femmes échappant au contrôle de l'État et, d'autre part, des relations homosexuelles [27].

Pour Himmler, la prostituée incarnait la solution miraculeuse à l'homosexualité masculine. Déjà en 1937, il proposait ce remède pour sauver la jeunesse, parce que selon lui :

> « on ne peut pas, d'un côté, vouloir éviter que toute la jeunesse émigre vers l'homosexualité et, de l'autre, lui barrer toute issue de sortie. C'est de la folie. En fin de compte, chaque possibilité d'entrer en contact, dans les grandes villes, avec des jeunes filles – même tarifées – permet de rapatrier un grand nombre (de jeunes gens) depuis l'autre bord [28] ».

Dans les camps de concentration, les « prostituées » servaient dans le cadre d'un « traitement spécial ». Rudolf Höss, dans ses mémoires, explique qu'Himmler ordonna des « stages de guérison » pour les homosexuels susceptibles d'être libérés [29]. Les contacts rapprochés avec les prisonnières devaient être l'occasion pour le détenu de « prouver sa renonciation au vice » et son « retour » vers l'hétérosexualité [30]. Donc, Himmler considérait que la prostitution était un moyen de lutter contre l'homosexualité masculine.

26. Seidler, 1977 : p. 222 ; voir *Erlass zur Reinhaltung von SS und Polizei vom 15.11.1941*, in : *ibid.* : p. 298.
27. *Ibid.* : p. 212.
28. « Man kann nicht einesteils verhindern wollen, dass die ganze Jugend zur Homosexualität abwandert, und anderseits jeden Ausweg sperren. Das ist Wahnsinn. Schließlich bringt jede Möglichkeit, mit Mädchen in Großstädten zusammenzukommen – auch wenn es für Geld ist – […] ein großes Kontingent auf die andere Seite. » Schoppman, 2000 : p. 29.
29. Höss, 1959 : p. 101-103.
30. *Ibid.* : p. 103 ; Stümke, 1989 : p. 126.

Les relations homosexuelles dans les camps

À l'intérieur du camp, les relations homosexuelles, tant masculines que féminines, étaient interdites et condamnées. Le règlement intérieur du camp de Ravensbrück punissait « quiconque s'approche d'autres internées avec des intentions lesbiennes, quiconque commet ou bien est témoin de cochonneries lesbiennes [31] ». Denise Fournier, déportée française, mentionne avec empathie que dès qu'une prisonnière avait un nouveau Jules (terme qui désigne une femme « masculine »), celle-ci bénéficiait d'un certain prestige [32]. Mais les deux s'exposaient aussi aux châtiments les plus terribles si jamais elles étaient « découvertes ». À Auschwitz, Höss écrit que « les amours lesbiennes sévissaient dans le camp de femmes [33] ». Il est toutefois difficile de délimiter concrètement ce que les SS entendaient par « lesbianisme ». La déportée communiste Doris Haase affirme que marcher « bras dessus, bras dessous » pouvait suffire à faire punir les deux récalcitrantes [34].

Lorsqu'il est fait mention de relations sentimentales entre femmes, les détenues dites « politiques » ont toujours des relations platoniques tandis que les « criminelles » ou « asociales » ont des relations charnelles. À ce sujet, la même règle s'applique aux hommes. Mais alors qu'Eugen Kogon, déporté à Buchenwald, écrit, sans autre commentaire, que la « pratique homosexuelle était très répandue dans les camps [35] », d'autres témoignages qui en font mention appréhendent l'homosexualité comme moyen et comme pratique du pouvoir au sein de la société hiérarchisée des concentrationnaires.

Primo Levi et Heinz Heger mettent en avant le fait que les détenus chargés de fonctions usaient de leur statut pour avoir des relations sexuelles avec de jeunes prisonniers (généralement polonais) qu'ils récompensaient en leur offrant des postes de *Stubendienst* ou de *Kommandoläufer*. Ces *Pipels* et *Puppenjungen* étaient particulièrement privilégiés, mais ils couraient aussi un risque : s'ils révélaient les tendances de leur compagnon de lit [36], ils causaient leurs pertes mutuelles. Ils payaient leurs avantages matériels par une impuissance pratiquement

31. Schoppmann, 2000 : p. 143.
32. Jaiser, 2005 : p. 125.
33. Wieviorka, 2005 : p. 77.
34. Jaiser, 2005 : p. 143.
35. Kogon, 1946 : p. 210.
36. Dans les baraques, certains *Funktionshäftlinge*, dont le *Blockältester*, disposaient de chambres individuelles.

absolue [37]. Les témoignages s'accordent sur un point : être publiquement accusé d'homosexualité signifiait, pour les deux parties, la mort assurée.

Le témoignage de Heinz Dörmer, déporté homosexuel à Sachsenhausen, puis à Neuengamme, nous éclaire un peu plus sur ces relations sexuelles entre hommes dans les camps [38]. Selon lui, « pour la plupart d'entre eux, les relations homosexuelles ne relevaient pas de quelques prédispositions, il s'agissait là plutôt d'un recours [39] ». Il présume ainsi qu'il existe des relations homosexuelles entre personnes considérées comme hétérosexuelles.

Les études menées sur la sexualité masculine au sein d'institutions totales ou monosexuées peuvent nous éclairer. Elles mettent en évidence, d'une part, que ces espaces fonctionnent comme une « maison des hommes » dans laquelle se pratique une compétition permanente, dont l'enjeu est la production et la consolidation de l'identité masculine [40], d'autre part, que les pratiques sexuelles se déclinent sous la forme de la « prostitution », du viol, de l'homosexualité dite de situation.

Cela pose la question de la distinction en pratique, effectuée dans les camps, entre une homosexualité de « situation », pratiquée par des hommes « non homosexuels », et une homosexualité « véritable », pratiquée par d'« authentiques » homosexuels et condamnée d'office par le triangle rose.

Mais comment justifier la distinction établie entre une homosexualité de « situation », pratiquée par des hommes « non homosexuels », et une homosexualité « véritable », pratiquée par d'« authentiques » homosexuels ?

Freddy Raphaël note que les mémoires des groupes politiques constituent des systèmes d'une relative cohérence, avec leur propre force de légitimation, ce qui implique une bonne vision des contre-mémoires à écarter et à combattre, une vivacité maintenue des capacités d'exclusion et d'oubli sélectif [41].

Jusqu'à la moitié des années 1990, les « politiques » dominaient la mémoire de la déportation dans les camps de concentration nazis. Les années passant et les rangs se clairsemant, leur capacité à écarter des contre-mémoires à combattre

37. Sofsky, 1995 : p. 383.

38. À ce niveau de l'analyse, il peut sembler nécessaire de rappeler la distinction établie entre les internés étiquetés comme « homosexuels » : les porteurs du « triangle rose » ou du code « 175 » (du nom du § 175 du Code pénal allemand qui condamnait l'homosexualité) qui représentaient moins de 1 % de la population des camps de concentration et les autres, qui constituent le propos de cet article.

39. Sternweiler, 1994 : p. 109.

40. Voir Farges, 2006 ; Welzer-Lang et Mathieu, 1998.

41. Raphaël et Herberich-Marx, 1990.

s'est amenuisée. Insa Eschebach affirme que le *Bordell* appartenait à l'univers de la mémoire non reconnue et que c'est justement la volonté de retourner l'argument de l'« image fausse », invoqué par les détenteurs de la « mémoire reconnue », qui a permis de réintégrer l'existence des *Bordelle* dans l'histoire complexe des camps de concentration nazis. Dans le cas des *Bordelle*, ce sont d'abord des femmes qui ont réalisé des travaux sur la prostitution dans les camps de concentration. Ce sont elles qui ont mis en lumière cette violence genrée, puisque les femmes assignées au *Sonderbau* l'étaient en tant qu'objet à double titre. D'une part, parce que le système de rétribution mis en place par les nazis avait érigé le droit de violer vingt minutes durant une femme comme récompense suprême pour les internés ; d'autre part, parce que ces femmes, prostituées de force, ont servi à la politique national-socialiste de lutte contre l'homosexualité.

Bibliographie

Alakus, Baris, Kniefacz, Katharina et Vorberg, Robert, dir. (2006) : *Sex-Zwangsarbeit in nationalsozialistichen Konzentrationslagern*. Vienne (Mandelbaum).

Amesberger, Helga, Auer, Katrin et Halbmayr, Brigitte, dir. (2004) : *Sexualisierte Gewalt. Weibliche Erfahrungen in NS-Konzentrationslagern*. Vienne (Mandelbaum).

Bock, Gisela, dir. (2005) : *Genozid und Geschlecht. Jüdische Frauen im nationalsozialistischen Lagersystem*. Francfort-sur-le-Main (Campus).

Eschebach, Insa, Jacobeit, Sigrid et Wenk, Silke, dir. (2002) : *Gedächtnis und Geschlecht. Deutungsmuster in Darstellungen des nationalsozialistischen Genozids*. Francfort-sur-le-Main (Campus).

Farges, Patrick (2006) : «"Nous les *Camp Boys*" : constructions de la masculinité dans les récits des "réfugiés-internés" au Canada », in : *Migrance,* 27.1, p. 62-69.

Ferrand, Michèle (2004) : *Féminin Masculin*. Paris (La découverte).

Fournier, Denise (1945) : *La Maison des mortes*. Paris (Hachette).

Grau, Günter (2004) : *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*. Francfort-sur-le-Main (Fischer).

Halbmayr, Brigitte (2005) : « Arbeitskommando "Sonderbau". Zur Bedeutung und Funktion von Bordellen im KZ », in : *Dachauer Hefte*, 21, p. 217-236.

Heger, Heinz (1972) : *Die Männer mit dem rosa Winkel. Der Bericht eines Homosexuellen über seine KZ-Haft von 1939-1945*. Hambourg (Merlin).

Éd. française (2006) : *Les Hommes au triangle rose*. Béziers (H & O).

Höss, Rudolf (1959) : *Le Commandant d'Auschwitz parle*. Paris (Julliard).

Jaizer, Constanze (2005) : « Repräsentation von Sexualität und Gewalt in Zeugnissen jüdischer und nichtjüdischer Überlebender » in : Bock, Gisela, dir. : *Genozid und Geschlecht. Jüdische Frauen im nationalsozialistischen Lagersystem*. Francfort-sur-le-Main (Campus), p. 123-148.

Kogon, Eugen (1946) : *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*. Munich (Karl Alber).

Langbein, Hermman (1995/1972) : *Menschen in Auschwitz*. Vienne (Europaverlag).

Levi, Primo (1987) : *Si c'est un homme*. Paris (Julliard).

Namer, Gérard (2000) : *Halbwachs et la mémoire sociale*. Paris (L'Harmattan).

Paul, Christa (1994) : *Zwangsprostitution. Staatliche errichtete Bordelle im Nationalsozialismus*. Berlin (Hentrich).

Pfanzelter, Eva (2000) : « Homosexuelle und Prostituierte », in : Steiniger, Rolf, dir. : *Vergessene Opfer des Nationalsozialismus*. Innsbruck (StudienVerlag), p. 75-97.

Pick, Albert et Siemsen, Carl (1993) : *Das Lagergeld der Konzentrationslager und D.P.-Lager 1933-1947*. Regenstauf (Heinrich Gietl).

Raphaël, Freddy et Herberich-Marx, Geneviève (1990) : « La construction de l'oubli dans la France contemporaine », in : *Revue des sciences sociales de la France de l'Est,* 17, p. 192-210.

Riemer, Hermann (1947) : *Sturz ins Dunkel*. Munich (Funck).

Röll, Wolfgang (1996) : « Homosexual Inmates in the Buchenwald Concentration Camp », in : *Journal of Homosexuality*, 31.4, p. 1-28.

Schoppmann, Claudia (1997a) : « Zur Situation lesbischer Frauen in den Konzentrationslagern », in : Mußmann, Olaf, dir. : *Homosexuelle in Konzentrationslagern*. Bonn, Berlin (Westkreuz), p. 139-144.

— (1997b) : *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*. Pfaffenweiler (Centaurus).

Seidler, Franz (1977) : *Prostitution, Homosexualität, Selbstverstümmelung. Probleme der deutschen Sanitätsführung 1939-1945*. Neckargemünd (Vowinkel).

Sofsky, Wolfgang (1995) : *L'Organisation de la terreur*. Paris (Calmann Lévy).

Sommer, Robert (2006) : « Die Häftlingsbordelle im KZ-Komplex Auschwitz-Birkenau. Sexzwangsarbeit im Spannungsfeld der NS-"Rassenpolitik" und der Bekämpfung von Geschlechtskrankheiten », in : Jah, Akim, Kopke, Christoph et Stiller, Alexa, dir. : *Nationalsozialistische Lager : Neue Beiträge zur NS-Verfolgungs- und Vernichtungspolitik und zur Gedenkstättenpädagogik*. Münster

(Klemm & Oelschläger), p. 81-103.
Sternweiler, Andreas (1994) : *Und alles wegen den Jungs. Pfadfinderführer und KZ-Häftling : Heinz Dörmer*. Berlin (Verlag Rosa Winkel).
Stümke, Hans Georg (1989) : *Homosexuelle in Deutschland : Eine politische Studie*. Munich (Beck).
Tillion, Germaine (1997 [1973]) : *Ravensbrück*. Paris (Seuil).
Veyne, Paul (1982) : « L'homosexualité à Rome », in : Ariès, Philippe et Béjin, André, dir. : *Sexualités occidentales = Communications 35*. Paris (Seuil), p. 41-51.
Welzer-Lang, Daniel et Mathieu, Lilian (1998) : « Les significations de la sexualité en milieu carcéral », in : *Prisons en société. Cahiers de la sécurité intérieure*, 31, p. 211-28.
Wickert, Christl (2002) : « Tabu Lagerbordel. Vom Umgang mit der Zwangsprostitution nach 1945 », in : Eschebach, Insa, Jacobeit, Sigrid et Wenk, Silke, dir. (2002) : *Gedächtnis und Geschlecht. Deutungsmuster in Darstellungen des nationalsozialistischen Genozids*. Francfort-sur-le-Main (Campus), p. 41-58.
Wieviorka, Annette (1998) : *L'Ère du témoin*. Paris (Hachette).
— (2005) : *Auschwitz, 60 ans après*. Paris (Robert Laffont).